



Mont-de-Marsan, le 01 juillet 2015

Communiqué de presse

Mobilisation des partenaires départementaux anti-fraude pour lutter contre les chauffeurs illégaux

Les comités opérationnels départementaux anti-fraude réunissent, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du chef-lieu du département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants, la MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

A la demande du gouvernement, le CODAF des Landes s'est réuni le lundi 29 juin 2015 pour renforcer le contrôle de la réglementation des transports individuels de personnes, notamment par les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et les chauffeurs utilisant les applications Uber ou UberPop.

Les partenaires de la lutte anti-fraude ont décidé notamment :

- De partager leurs informations pour mieux comprendre l'activité de ces chauffeurs dans le département,
- De vérifier qu'ils respectent bien leurs obligations réglementaires, fiscales et sociales,
- D'effectuer des opérations de contrôle régulières pendant la période estivale,
- En cas d'infraction constatée, de se mobiliser pour mener dans les meilleurs délais les procédures fiscales et sociales afférentes (DDFIP, URSSAF).

Contact Presse : Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13

Thierry.morier@landes.gouv.fr